

## ABONNEMENT.

## Saumur :

Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

## Poste :

Un an . . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>ie</sup>,  
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

## RÉSERVES SONT FAITES :

On doit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sans restriction dans ce dernier cas ;  
En du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C<sup>ie</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

5 Novembre 1872.

## Chronique Politique.

Si nos renseignements sont exacts, dit le *Temps*, l'exposé que M. le Président de la République doit présenter à l'Assemblée sera lu par M. Thiers lui-même et imprimé à la fois par le *Journal officiel* et par l'imprimerie nationale ; cette lecture aurait lieu aussitôt après l'élection du président de l'Assemblée et avant la nomination des vice-présidents et secrétaires qui serait renvoyée au lendemain, si la Chambre adopte les vues du gouvernement.

On dit que dans une importante réunion de députés qui a eu lieu il y a quelques jours, il aurait été décidé qu'aussitôt après la discussion du projet de réorganisation de l'armée, quelques-uns des députés, officiers généraux, membres de la commission des 45, s'étaient engagés à se démettre de leurs fonctions de membres de l'Assemblée. MM. Ducrot et Chanzy n'ont pris aucune détermination de ce genre, et sont restés complètement en dehors des députés qui ont participé à la réunion.

D'après une dépêche de Copenhague, la nouvelle, donnée par quelques journaux, d'une prochaine entrevue entre le roi de Suède et le roi de Danemark, entrevue qui aurait une signification politique, serait dénuée de fondement.

Le correspondant particulier du *Times* dit que, depuis l'incident de La Fère et les conversations attribuées à un des officiers de son état-major, le général de Cissey, qui n'y était pas impliqué, a constamment reçu des marques de sympathie de presque tous les hommes politiques français de tous les partis, qu'il n'est nullement question de lui

donner un successeur, et qu'il continue, comme précédemment, de prendre une part très-active aux travaux de son ministère.

Nous ne saurions trop regretter que des gens sensés, et jusqu'ici parfaitement monarchistes, mettent toute leur valeur et toutes les ressources de leur esprit à favoriser l'établissement de la République en France, quand ce n'est pas leur métier. Ce sera bien assez, si tel doit être, par malheur, le dénouement de notre situation, que tant d'intelligence, d'ingéniosité et de recherches soit employé à acclimater cette plante révolutionnaire parmi nous.

Les personnes auxquelles nous faisons allusion ici, sans en nommer aucune, font preuve de faiblesse, d'entraînement irréflectif ou de vulgaire ambition.

Et, précisément, comme un renom éclatant ou le talent leur sont en partage, il y a là de quoi tromper et égarer l'opinion publique, facile à se laisser prendre à tous les entraînements.

Nous ne saurions donc voir sans tristesse et sans mécontentement ces joutes de plume auxquelles nous assistons depuis quelques semaines entre écrivains qui, fort compétents sans doute en matière politique, mettent au service d'une cause qui n'est pas la leur un savoir et des lumières qu'ils eussent mieux appliqués en éclairant les masses dociles et les moutons de Panurge sur les dangers de la condition nouvelle où on les veut faire entrer.

Pour nous qui sommes résolus à défendre jusqu'à la dernière heure le terrain conservateur, nous ne nous associerons à aucune manifestation, à aucune démarche, à aucune tentative de manière à aider à la proclamation définitive de la République en France. Nous aimons beaucoup trop notre pays pour cela : c'est moins le regret de voir nos espérances à jamais perdues ou tout au moins ajournées à long terme, que le sentiment de la conservation publique qui nous inspire cette conduite.

Mais nous sommes résolus en même temps, le jour où la République sera légale-

ment proclamée, et elle peut l'être, grâce aux désertions des uns et aux prédications inattendues des autres, à la respecter comme gouvernement légal, sinon à la chérir, et si nous ne mettons à son service ni dévouement ni attachement, nous ferons de notre mieux pour l'empêcher de dévier de sa route et pour qu'elle cause le moins de maux possible à la société.

Nous ne serons ni serviteurs de la dernière heure ni ses adulateurs, mais on nous trouvera à notre poste, comme de simples soldats, pour la protéger et la défendre contre ses propres amis, qui sont en même temps ses plus impitoyables ennemis. Toutefois, qu'on le sache bien, en protégeant et en défendant alors la République, ce n'est pas à elle que nous montrerons cette sollicitude qui aura en vue des intérêts bien autrement chers à tous : les intérêts du salut commun, les intérêts de la civilisation, les intérêts de la fortune morale et matérielle du pays.

Oui, alors nous comprendrons que les hommes à qui Dieu a donné l'esprit, l'intelligence, l'éloquence de la parole et de la plume se vouent à cette œuvre où la vanité a poussé beaucoup d'entre eux à se jeter trop hâtivement. Oui, c'est quand la République sera là, officiellement, légalement, définitivement proclamée, sinon fondée, que le moment sera opportun de chercher comment on la pourra guider, comment on la devra manier, pour ainsi parler, de façon à ce qu'elle fasse bonne figure encore dans un pays comme la France, si profondément monarchique, si anti-républicain, et qui ne désavouera pas ses croyances et ses sentiments même sous le fonet de la République.

(Correspondance de Paris.)

Dans la nuit de samedi à dimanche, à Bessèges, près Alais (Gard), une bande de 150 à 200 hommes est venue attaquer le bureau de l'octroi gardé par deux gendarmes.

Ces deux gendarmes, assaillis à coups de pierre, blessés, se sont défendus et ont fait feu ; deux des assaillants ont été tués, un a été blessé.

Des troupes viennent d'être envoyées de Nîmes pour rétablir l'ordre. Une question d'octroi était la cause de l'émeute.

L'une des questions auxquelles M. Thiers attacherait le plus d'importance, serait la loi électorale. Il n'a pu, jusqu'à présent, s'entendre avec la commission qui, chargée seulement d'examiner quelques projets touchant aux matières électorales, s'est attribué le droit de faire un projet complet de loi électorale. M. Thiers aurait désiré, dit-on, la fixation de la majorité électorale à vingt-cinq ans et trois ans de domicile. La commission ne lui a accordé jusqu'ici que vingt-trois ans et un an de domicile.

La population de Paris, suivant sa pieuse coutume, s'est portée, le 1<sup>er</sup> novembre, aux cimetières, où l'affluence était énorme. On a conçu quelques craintes de manifestations autour du nouveau tombeau où vient d'être transporté le corps de Baudin, et des mesures de précaution ont été prises à cet égard, mais ces craintes étaient tout-à-fait vaines.

Les personnes en deuil ne se sont pas seulement donné rendez-vous dans les cimetières. Un certain nombre se sont rendues également sur les champs de bataille autour de Paris où reposent pêle-mêle un grand nombre de combattants tués dans ces tristes journées. Sur chacun des champs de bataille, un service religieux a été célébré par le clergé de la paroisse la plus voisine. Ce sont là de bien respectables, mais bien tristes cérémonies.

## Informations diverses.

Au ministère des affaires étrangères, on assure que la situation se tend de plus en plus entre la Prusse et les États du Sud de l'Allemagne. Les conflits sur des questions de détail naissent à chaque instant et pourraient un jour aboutir à une rupture ou-

## Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES

## FAUCHEURS

DE LA MORT,

Par AL. DE LAMOTHE.

CHAPITRE XIX.

LES FRÈRES DU COUTEAU.

(Suite.)

En se tournant vers un vieil officier qui, la veille, s'était permis de blâmer les cruautés des Frères du Couteau :

— Voici comment il faut parler à des braves, ajouta-t-il.

— A des braves, oui, mais non pas à des assassins.

— Imbécile ! dit Blagourof, en haussant les épaules et en crachant d'un air de mé-

pris ; en trois jours ces assassins m'ont rapporté quarante mille florins.

— Quarante-deux mille cinq cent trois, reprit Brutikof, en caressant ses favoris absents ; et si le Svinin tarde à arriver, il trouvera la vengeance faite.

— Bah ! fit l'Excellence d'un air jovial ! en remettant le marc au pressoir, il en tirera encore du vin. D'ailleurs, ajouta-t-il, de manière à être entendu de sa suite :

« *Tarde venientibus ossa* ; à ceux qui viennent trop tard, les os. »

Le chef des Frères du Couteau n'était pas un homme ordinaire ; il avait, dans son temps, reçu, pendant deux mois, des leçons de latin, d'un Français établi comme parfumeur à Moscou, et se croyait un grand érudit.

Comme spéculateur, il était bien plus habile encore ; sur trois mille francs qu'il recevait du gouvernement, alors qu'il était colonel du régiment d'Ismailovsky, il avait trouvé moyen de mettre, chaque année, quelque chose comme vingt mille francs de côté.

Il est vrai qu'en Russie, le grade de colonel est le plus envié ; tandis que le général n'a que son traitement et quelque peu de *casuel*, le colonel, chargé des fournitures du régiment, grossit sa ration particulière des rognures prélevées sur les rations de chacun de ses hommes. Deux ou trois jours de jeûne seulement, imposés chaque semaine à ses grenadiers, arrondissaient singulièrement la bourse de Blagourof. Par un sentiment d'humanité, qui n'était peut-être pas sans un mélange d'habileté financière, il avait remplacé les verges par l'abstinence ; si les soldats ne s'en trouvaient pas plus mal, lui s'en trouvait beaucoup mieux.

Malheureusement des envieux dénoncèrent ces améliorations peu réglementaires, et le colonel fut puni par un rapide avancement.

Il ne s'en serait pas consolé, s'il n'eût obtenu d'être envoyé en Pologne, où du moins il avait l'espérance de se rattraper sur les Podletzi.

Il y procédait avec méthode, et d'Ojkof, son quartier-général, il envoyait ses colon-

nes incendiaires dans diverses directions ; ordinairement il commandait l'expédition qu'il pensait devoir être la plus lucrative ; d'autres fois, au contraire, il attendait à son quartier le retour de ses abeilles.

Pour les récompenser, chaque soir on improvisait, sur la place, un petit spectacle, dont les Polonais faisaient tous les frais : tantôt une pendaison aux flambeaux, tantôt une fusillade dans des sacs : ce dernier genre de récréation était surtout apprécié, il durait plus longtemps.

Il en avait encore pour cinq jours de travail, à cinq églises ou châteaux par journée, quand un matin, des Cosaques, envoyés à la maraude, revinrent au galop, annonçant l'arrivée d'une bande nombreuse d'insurgés.

C'était l'armée de Langiévitich guidée par Ruben.

L'habile et vaillant général prit aussitôt ses dispositions pour se sauver.

Les Frères du Couteau entassèrent leur butin sur des traîneaux, et sans même se donner le temps de s'occuper de leurs blessés-



verte. Ce n'est toutefois là qu'une espérance bien aventurée et tout au moins bien lointaine.

Quelques personnes ont formé le projet d'ouvrir une souscription pour élever un monument à M. Thiers. Tout en se montrant sensible à l'intention qui a inspiré les auteurs du projet, le gouvernement et le Président de la République s'élèvent hautement contre sa mise à exécution.

M. Barthélemy Saint-Hilaire vient, en conséquence, d'écrire aux promoteurs du projet, pour les prier d'y renoncer.

On affirme de nouveau que le cardinal de Bonnechose n'a été chargé d'aucune mission à Rome.

Server-Pacha a apporté à M. le maréchal de Mac-Mahon et à M. le général Ladmirault le brevet de grand-croix de l'ordre du Medjidié.

Il y a eu réception vendredi soir à l'hôtel de la présidence, mais non, comme on l'a dit, un dîner officiel.

Le jour des morts, le Président de la République est resté absolument en famille.

La commission des grâces ne s'est point réunie jeudi, comme on l'a annoncé: M. Martel seul s'est rendu à Versailles où il a passé quatre ou cinq heures, et donné les ordres pour faire prévenir les membres de la commission, qu'à dater du 11 novembre, il y aura chaque jour une séance.

Le conseil supérieur de la guerre a tenu jeudi une longue séance, sous la présidence de M. Thiers.

On dit que le mouvement préfectoral qui avait été annoncé pour dimanche ou lundi serait ajourné jusqu'après la rentrée de la Chambre. Rien ne paraît cependant définitivement arrêté à cet égard.

On a reçu, au ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, l'avis que des artistes de Paris envoyés à Bâle pour copier différentes toiles de musée de cette ville, avaient été accueillis peu sympathiquement par le bourgmestre de Bâle, qui leur aurait dit: « Comment, vous avez donc encore de l'argent en France pour vous occuper de tableaux ? »

Cet incident, dit un correspondant de l'Indépendance de l'Ouest, n'engage pas, il faut l'espérer, les sentiments de la population bâloise, qui s'est montrée si hospitalière pour nos soldats pendant la guerre.

L'évacuation des départements de la Marne et de la Haute-Marne est enfin sérieu-

sement poursuivie. Eprenay est délivré de la garnison prussienne. Dormans doit être évacué aujourd'hui, et l'on espère que, vers le 15 de ce mois, le mouvement de retraite des régiments allemands, qui aurait dû être exécuté depuis quinze jours, si notre administration avait été plus active ou mieux secondée, sera un fait accompli.

Toutes les troupes allemandes, formant la nouvelle garnison de Belfort, sont installées dans les baraquements. Tout est donc complètement terminé pour les baraquements de Belfort.

On lit dans le *Siecle* :

Le général Frébault vient de terminer le projet de loi sur les sous-officiers, de l'élaboration duquel il avait été chargé par la commission de réorganisation de l'armée, à la veille de la prorogation.

Ce projet, qui formera le complément de la nouvelle loi militaire, est destiné à faciliter le recrutement des sous-officiers en assurant à ces militaires une situation dans les carrières au moment de leur retraite.

La distribution des nouveaux shakos est suspendue pour les troupes d'infanterie jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier. Il en a été commandé 60,000. Des modifications sont apportées, mais dans l'ornementation seulement.

Sur l'ordre du Président de la République on s'occupe au ministère de la guerre et au ministère de la marine, de dresser les tableaux d'avancement pour les promotions de fin d'année.

Le gouvernement allemand vient de décider que le régime des passe-ports sera rigoureusement appliqué en Alsace-Lorraine, à partir du 1<sup>er</sup> novembre courant. Les voyageurs français qui désireront se rendre dans les provinces annexées devront, en conséquence, se munir d'un passe-port délivré par une autorité française et revêtu du visa d'un agent diplomatique ou consulaire allemand.

Samedi 9 novembre aura lieu, à l'Institut, la distribution solennelle des prix de Rome, sous la présidence de M. Ambroise Thomas. Cette cérémonie n'avait pas eu lieu depuis que le jugement des concours de Rome avait été enlevé à l'Académie des Beaux-Arts.

La séance commencera par l'exécution d'une ouverture à grand orchestre de M. Rabuteau, prix de Rome de l'année 1868.

Ensuite, M. Beulé, secrétaire perpétuel, lira l'éloge d'un membre de l'Institut, décédé. On croit que le discours de M. Beulé sera consacré à l'histoire de la vie et des travaux de l'architecte Duban.

On finira par l'exécution de la cantate de M. Salvayre, qui a obtenu le grand prix cette année.

sés et de leurs malades, s'enfuirent avec précipitation, dans la direction de Strakof.

Ce ne fut qu'à plus d'une verste de la ville que Blagourof se souvint tout-à-coup d'une douzaine de prisonniers que, le soir, on devait brûler, pour varier le divertissement.

— Peut-être aurai-je le temps de retourner pour les expédier, dit-il à Brutikof.

— Bah ! fit celui-ci, qu'est-ce que cela rapporterait, je leur ai tout pris.

— C'est égal, il y a là-dedans un curé que je regrette, grogna l'Excellence.

Un quart d'heure après, la petite armée nationale, accueillie avec transport par les quelques Polonais demeurés dans la ville abandonnée, faisait son entrée dans Ojko.

A la nouvelle que les brigands fuyaient vers Strakof, Langiévitich, résolu à les poursuivre, ne donna à ses soldats que le temps nécessaire pour se reposer de leurs fatigues, délivrer les prisonniers et transporter leurs blessés dans les maisons principales.

Aussitôt après, ils repartirent : une partie de l'armée marchant dans la direction de Miechkof, les Faucheurs et les Enfants du

Désespoir dans celle de Strakof.

Ruben, toujours infatigable, s'était chargé de devancer la bande de Blagourof et de ramener ensuite les Faucheurs victorieux.

Pour aller plus vite, les soldats de Narbut et de Chusco avaient chaussé leurs longs patins.

Ils s'élançèrent, à travers bois et rochers, par des sentiers impraticables à l'artillerie et aux chevaux.

En quelques heures, ils eurent atteint les derniers versants d'une chaîne de hautes collines, au pied desquelles passait une route, alors invisible, mais dont de hauts poteaux jaunes et noirs indiquaient la direction.

— Est-ce là ? demanda Chusco, qui commandait l'avant-garde.

— Un peu plus loin, fit Ruben ; ici, nous serions vus de trop loin, et ils échapperaient.

— Mais ils verront nos traces, remarqua César.

Ruben secoua la tête.

Nous allons au-devant d'eux, répondit-il.

Les interprètes de M. Salvayre seront Bosquin, Gaillard et M<sup>lle</sup> Devriès, les mêmes qui l'ont chantée au concours.

L'orchestre sera dirigé par Georges Hainl.

## LES INONDATIONS.

On écrit de Nice, à la date du 28 octobre, six heures du soir :

« Il faut s'attendre à de nouveaux désastres.

» Depuis vingt-quatre heures, la pluie, qui avait paru vouloir cesser, a repris de nouveau avec une intensité désolante. Les avalanches d'eau se succèdent sans interruption, et avec une abondance telle, que tout ce qui est plaine d'ici à Toulon et à Marseille, c'est-à-dire sur une étendue de plus de 40 lieues, est entièrement submergé.

» Les terrains rassasiés d'eau n'absorbent plus celle qui tombe et qui, restant stagnante, transforme en lacs immenses toutes les surfaces unies du sol.

» Les routes disparaissent sous la nappe d'eau qui les recouvre de plusieurs centimètres.

» Seule, la ligne du chemin de fer tient bon contre le fléau. La circulation se maintient réglementairement, en dépit de l'eau qui tend à inonder la voie. Les trains arrivent avec quelque retard, mais ils arrivent.

On estime que les deux tiers de la province de Mantoue et un tiers de la province de Ferrare sont submergés.

Soixante mille personnes sont sans abri. Le blé avait déjà été semé.

L'Isère a débordé entre Saint-Robert et Voreppe. Dans cette dernière localité, l'eau arrive tout près de la voie du chemin de fer.

Le fameux pont suspendu de 420 mètres de long sur le Drac, entre la Mure et Mens, a été fort endommagé par les intempéries de ces derniers temps. La pile qui le soutenait sur la rive gauche du Drac, s'est un peu affaïssée par suite d'un mouvement de terrain, et le tablier du pont a lui-même fléchi.

L'Égalité, de Marseille, a reçu la dépêche suivante :

« Arles, 29 oct., 44 h. du mat.

» Une nouvelle crue du Rhône s'est manifestée cette nuit. Le bateau l'Union a sombré dans le port. Le sauvetage s'accomplit. Le mistral souffle avec une violence sans égale. Il n'y a cependant aucun danger.

La Camargue est ouverte aux eaux du Rhône. La digue de la Commandère est détruite sur une largeur de 400 mètres, et on craint que la rupture de la digue ne s'étende bientôt à 600 mètres. La nouvelle crue du

Rhône peut occasionner des dégâts considérables dans la Camargue.

La France républicaine, de Lyon, annonce que la Saône ainsi que le Rhône augmentent d'une façon inquiétante.

Les eaux ont fait écrouler le mur de soutènement du sous-sol de la galerie des beaux-arts à l'Exposition. Des mesures ont été prises immédiatement pour épargner cette importante galerie.

## LA LIQUIDATION DE L'EX-EMPEREUR.

Voici, sur la liquidation de la liste civile de Napoléon III, quelques détails qui ne nous paraissent point sans intérêt :

« Le passif de la liste civile s'élevait à environ sept millions et deux cent mille francs ; tout l'actif fut mis sous séquestre et notamment les maisons de la rue de l'Élysée, le beau domaine de la Motte-Beuvron et l'hôtel de la rue de Courcelles.

» Les meubles, porcelaines, cristaux, linge, vins, en un mot tout le mobilier qui s'est vendu aux enchères dans les salles du Louvre a rapporté une somme de plus de cinq millions, qui a été versée en à-compte aux créanciers.

» Il reste à leur payer environ deux millions qui seront fournis par la vente de l'hôtel de la rue de Courcelles, habité autrefois par la princesse Mathilde, et qui est la propriété de son cousin ; je crois savoir que l'État ne cédera pas cet hôtel au-dessous de 4,800,000 fr.

» Il semblerait donc que les créanciers une fois payés, les immeubles impériaux dussent être libérés ; point du tout, et ce qui prouve que l'État n'entend pas les restituer, c'est que le ministère des finances vient de céder au ministère de l'intérieur la belle ferme-modèle de la Motte-Beuvron pour y établir une colonie pénitentiaire sur le modèle de celle de Mettray.

» Le sénatus-consulte de 1852 a décrété que les biens de l'empereur dont il n'aurait pas généralement disposé feraient retour à l'État ; puis l'Empereur s'étant marié sans contrat de mariage, la communauté légale existe entre lui et l'Impératrice.

» L'actif de la communauté légale se compose donc entre autres des immeubles acquis pendant le mariage ; tout immeuble est réputé acquis en communauté s'il n'est pas prouvé que l'un des époux en avait la propriété en possession légale antérieurement au mariage, ou qu'il lui est échu depuis à titre de succession ou de donation.

» Le passif de la communauté se compose entre autres de toutes les dettes contractées par le mari pendant la communauté ou par la femme, du consentement de son mari.

» Par la vente de l'hôtel de la rue de Courcelles, les créanciers de la liste civile seront bien payés, mais vient le tour de l'État qui réclame à l'Empereur une somme de trois ou quatre millions à titre de répétition.

» Avant de partir en guerre, Napoléon III s'était fait avancer deux ou trois mois de son traitement, et maintenant le ministère des finances n'entend point lui en faire cadeau

— Comment, nous sommes en avant ?

— Ils ont marché lentement ; ils doivent être bien chargés, reprit le juif, dont les yeux pétillèrent de convoitise.

Narbut arrivait en ce moment.

— Est-il sûr qu'ils ne soient pas en avant, au contraire ? demanda-t-il.

Chusco montra de la main la nappe immaculée de neige, récemment tombée.

— Allons donc prendre notre poste, reprit Narbut, en indiquant un bois de jeunes sapins, formant un impénétrable rideau.

Quelques vedettes se postèrent sur la hauteur, derrière de gros troncs d'arbres.

Persuadé que s'il était poursuivi, l'attaque aurait nécessairement lieu à l'arrière-garde, Blagourof précédait, avec une centaine de Cosaques, la bande indisciplinée des Frères du Couteau.

Le reste du convoi, composé de plus de soixante traîneaux, s'étendait en arrière, en une longue ligne noire de plus d'une demi-verste de longueur.

Cette masse de voitures retardait singulièrement la marche ; le froid était insup-

portable ; pour se réchauffer, Blagourof achevait d'épuiser une gourde d'eau-de-vie, qu'il portait en bandoulière.

— Ces chiens de trainards nous feront arriver trop tard à Strakof, pour pouvoir travailler ce soir, répétait-il, d'un ton colère, à Brutikof, qui n'y pouvait rien ; nous avons pris le mauvais chemin.

— C'est le seul praticable aux voitures, et à moins de les abandonner...

— D'abandonner notre butin ! mais tu es fou ! je crois ; ce serait ma foi bien la peine de travailler. Quoi ? que me montrestu ?

— Voyez, Excellence, cet individu qui se cache, là-bas, sur la colline.

— Où donc cela ?

— Derrière ce sapin.

— Quelque paysan sans doute.

— Je croirais plutôt un insurgé, à la manière dont il nous examine.

— C'est extraordinaire, fit Blagourof, non sans une certaine émotion.

(La suite au prochain numéro.)



et les retiendra sur le produit de la vente des immeubles. »

On ne nous taxera pas d'être légitimiste, et cela nous met à notre aise pour faire remarquer la différence d'attitude qui existe entre la branche aînée des Bourbons, qui a régné si longtemps sur notre pays et les races plus ou moins bâtarde qui l'ont supplantée.

Les Bourbons n'ont rien emporté de France et ils ont perdu leur fortune en perdant la couronne. — Les d'Orléans sont riches, et réclament encore à l'État une cinquantaine de millions.

Les Napoléons possèdent un peu partout des domaines et des palais, sans compter le portefeuille qu'ils sont trop habiles pour montrer de silôt.

Nous remonterons, un de ces jours, à l'origine de ces fortunes, et nous examinerons si les prétentions et les revendications de ces avides sont sérieusement fondées.

(Indépendance de l'Ouest.)

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Le conseil général de Maine-et-Loire est convoqué en session extraordinaire pour le 8 novembre.

Monsieur le Rédacteur de l'Echo Saumurois,

Je vous prie de reproduire dans votre journal la lettre suivante, que j'ai adressée au *Courrier de Saumur*, en réponse à un article malveillant qu'il avait écrit à mon sujet :

« Bagneux, 4 novembre 1872.

« Monsieur le Rédacteur,

« C'est ce matin seulement que j'ai pu prendre connaissance de votre article sur Bagneux : sépulture Ousiau.

« J'ai l'honneur de vous dire que vous avez été on ne peut plus mal informé ; en voici les preuves :

« 1° Il est faux que le père Ousiau soit protestant ; son nom figure sur la liste du recensement comme catholique, et j'ai des preuves qu'il l'est sincèrement.

« 2° Il est faux que la petite défunte fût catholique, régulièrement parlant : détournée de sa foi, depuis un certain temps, par des conseils malsains, elle ne voulait, à sa mort, ni le prêtre ni le ministre, et je suis sûr que si le pasteur avait bien su les choses, il ne se fût pas dérangé.

« 3° Il est faux que la petite Ousiau eût 22 ans ; elle n'en avait que 19 ; je l'ai baptisée le 15 février 1853, elle était née le 10 du même mois ; par conséquent, elle était mineure, ce qui rend bien plus coupables encore ceux qui l'ont circonvenue.

« 4° Il est faux que la famille m'ait demandé le brancard : ce sont les porteurs Guichard et Raguenau qui ont pris sur eux de me le demander les premiers. Ensuite, ledit brancard a été demandé par le ministre protestant, et sa lettre fut adressée à l'autorité municipale. Dans cette lettre à M. l'adjoint, le pasteur parle au curé et le prie de lui faire délivrer... (sic), etc.

« Ensuite, dans la seconde partie de ladite lettre, il parle d'un article de la loi qui regarde l'autorité municipale. De cette lettre, qui existe, j'en ai ri, bien loin de me laisser emporter à une violente colère, comme le dit le rédacteur de l'article du *Courrier*.

« En effet, le ministre n'avait que faire à moi ; je ne le connais pas et je ne dois pas le connaître quand il s'agit d'office religieux. Quant à M. l'adjoint, son rôle était celui d'intermédiaire et je n'avais pas de raison pour m'irriter contre lui.

« Le brancard appartient à la fabrique ; il fut donné à l'église, par une personne inconnue, l'an 1856 ; il est porté sur l'inventaire de l'année au n° 23. Si M. le Rédacteur veut consulter la loi sur les fabriques, il verra que ce brancard est bien un meuble de l'église, et que, dans aucun cas, le curé n'a le droit de le donner, ni même de le prêter à personne, pas même au maire de la commune, en dehors de l'emploi auquel il est affecté.

« L'erreur de tous ces messieurs, la voici : C'est qu'ils se sont imaginés que la commune était pourvue des moyens de transport pour les sépultures et que ces moyens étaient entre les mains du curé : ceci est encore faux. Rien de tout cela n'existe en dehors de

l'église. Ce que l'église possède en ce genre, elle en a fait les frais ; tout lui appartient.

« Vos reporters, Monsieur le Rédacteur, vous ont donc induit en erreur ; il est bon de la rectifier.

« Le curé de Bagneux,  
» BRUNEAU.

« P.-S. Je compte, Monsieur, sur votre loyauté pour insérer ces rectifications dans votre journal de mardi 5 courant. »

Vendredi a eu lieu, à 8 heures et demie du matin, sur le Mail, à Tours, la revue des troupes par M. le général Chanzy. Une partie de la population s'était portée en hâte sur le boulevard Heurteloup et aux abords de la gare pour assister à la revue, mais surtout pour voir le général Chanzy qui, par cette fête militaire, inaugurerait la prise de possession de son grand commandement et devenait l'hôte de la ville de Tours. Le général, en grand uniforme et suivi d'un brillant état-major, a passé devant le front des troupes échelonnées en double haie et s'est rendu à son hôtel où il a reçu les visites officielles des autorités.

A son arrivée à l'hôtel, M. Gouin, maire de Tours, a souhaité la bienvenue à l'honorable général et lui a présenté MM. les adjoints et les conseillers municipaux. Bientôt après sont arrivés M. le Préfet, M. le secrétaire général et les conseillers de préfecture, une députation des tribunaux, et enfin les officiers de la garnison. On a particulièrement remarqué la franche allure militaire du général Chanzy, ses manières distinguées, sa figure à la fois martiale et sympathique.

Laissant de côté pour aujourd'hui les qualités politiques de l'honorable général qui lui ont fait acquérir une grande situation au sein de l'Assemblée nationale, et ne nous attachant qu'à ses qualités militaires, nous croyons pouvoir dire que c'est une bonne fortune pour notre ville de voir à la tête du grand commandement dont elle devient le siège, l'un de ceux qui se sont le plus distingués dans notre dernière et douloureuse guerre, et celui qui a recueilli non loin de nous les titres que lui ont si légitimement mérités le témoignage de confiance dont il vient d'être l'objet de la part du Président de la République. (Union libérale.)

### ORDRE DU JOUR DU GÉNÉRAL CHANZY.

Voici l'ordre du jour que le général Chanzy vient d'adresser aux troupes du 7<sup>e</sup> corps, en prenant son commandement :

« Officiers, sous-officiers et soldats du 7<sup>e</sup> corps d'armée !

« Appelé à l'honneur de vous commander et de concourir, en formant le 7<sup>e</sup> corps d'armée, à l'organisation nouvelle que le gouvernement de la République donne à l'armée, je compte, pour m'aider à remplir ma tâche, sur votre patriotisme, votre obéissance et votre discipline.

« La France, qui a su résister aux rudes épreuves qu'elle vient de subir, entend ne pas déchoir du rang qu'elle a su conquérir dans ce monde, continuer le grand rôle que la Providence lui a assigné, et assurer son avenir. Elle a besoin pour cela de grandes vertus qui sont les garanties de l'existence des grands peuples : c'est à vous à en donner l'exemple à la nation.

« Vous n'avez pour cela qu'à faire votre devoir, tel que le tracent les règlements qui vous régissent et l'honneur militaire. Le devoir est facile dans l'armée, parce qu'il est défini et ne se discute pas.

« Placés au-dessus des partis, vous devez rester étrangers aux passions mesquines qui les divisent et agitent le pays.

« Vous êtes les soldats de la France, la sauvegarde de sa sécurité, l'instrument de sa gloire et de sa grandeur.

« Vous servirez le gouvernement avec une abnégation complète, un dévouement absolu ; vous resterez les défenseurs de l'ordre intérieur ; et si nos armes, malheureuses mais non abaissées par la dernière guerre, avaient à nous faire respecter au dehors, j'ai la certitude que le 7<sup>e</sup> corps, partageant la confiance de son chef, saurait justifier les espérances du pays et porter haut le drapeau de la France.

« Au quartier-général, à Tours, le 4<sup>e</sup> novembre 1872.

« Le général commandant en chef le 7<sup>e</sup> corps d'armée,

» Signé : CHANZY. »

Dans les élections qui ont eu lieu dimanche, au Mans, pour le conseil municipal, la liste radicale a passé tout entière, à une forte majorité, dit l'Agence Havas.

Le dernier élu de la liste radicale a 5,070 voix.

Le premier non élu de la liste républicaine conservatrice a 3,442 voix.

Le lycée de Nantes avait réuni 4,000 francs pour la libération du territoire.

Nous apprenons que l'administration du lycée, se conformant au vœu des souscripteurs, se propose de consacrer cette somme à l'Œuvre des Alsaciens-Lorrains.

MM. les ingénieurs et agents de la compagnie des chemins de fer de l'Ouest sont autorisés à procéder, dans le département de la Mayenne, à toutes les opérations, de lever de plans, nivellements, sondages et autres, relatives aux *Etudes définitives*, des lignes de Sablé à Châteaubriant et de Laval à Angers, et à s'introduire à cet effet dans les propriétés privées, closes ou non closes.

Les jeunes bacheliers que leur âge appelle à faire partie de la classe de 1873 ne peuvent pas, comme quelques-uns le supposent, contracter dès maintenant un engagement d'un an ; outre que la nouvelle loi n'est applicable qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1873, il résulte de ses dispositions que de pareils engagements ne peuvent être contractés que dans l'année où doit être appelée la classe à laquelle appartient l'intéressé.

Le tribunal correctionnel de Nantes a condamné, mercredi dernier, à deux mois d'emprisonnement, le nommé Lescuyer, coiffeur, rue de Gigant, 26, prévenu d'avoir, à l'arrivée des pèlerins de Lourdes, participé aux désordres et porté des coups à M. Baudot et à son beau-frère.

Depuis l'augmentation des ports de lettres pour l'intérieur, les recettes de la poste ont diminué dans de telles proportions, que le gouvernement prend dès maintenant ses mesures pour revenir à l'ancien état de choses : l'affranchissement serait remis à vingt centimes pour la province et à 10 centimes pour Paris.

Cette réforme a été provoquée, nous assure-t-on, sur la demande même des directeurs des postes, qui préparent à ce sujet un travail des plus concluants qui a été demandé par M. le ministre des finances.

Samedi soir, vers huit heures, une violente détonation mettait en émoi les habitants du quartier de Pont-Niveau, commune de Luceau. De l'enquête faite par la gendarmerie de Château-du-Loir, il résulte que cette détonation était due à l'explosion d'une boîte de poudre qui avait pris feu au contact d'une lumière.

La dame G..., qui se trouvait seule, a été légèrement blessée en deux endroits ; toutes les vitres ont été brisées et les portes violemment ouvertes. Là, heureusement, se sont bornés les résultats de cet accident, qui aurait pu avoir les plus tristes conséquences. (Journal de Château-du-Loir.)

Samedi 26 octobre, le tonnerre est tombé sur la mairie de Camphon (Loire-Inférieure). Il a enlevé trois ou quatre mètres de couverture et a été se perdre en face, en soulevant deux marches de la porte d'entrée de la maison Oheix.

Dans le grenier de la Mairie, se trouvait la sœur de l'instituteur, qui heureusement n'a eu d'autre mal que la peur.

### SITUATION ATMOSPHÉRIQUE

Pendant les mois de novembre et décembre 1872.

Un de nos abonnés nous adresse les prédictions suivantes, avec prière de les publier dans nos colonnes :

Les deux derniers mois de l'année 1872 se feront remarquer par des pluies torrentielles, surtout dans les pays qui avoisinent les Alpes, les Pyrénées et les montagnes de l'Auvergne.

Les époques des 2, 3 et 4, 8, 9 et 10, 15, 16 et 17, 22, 23 et 24 novembre seront très-pluvieuses avec de grands vents d'ouest accompagnés d'orages sur certaines zones ; des inondations seront les conséquences de cette

température qui sera le pendant de celle du mois dernier ; les mers qui avoisinent nos côtes seront tourmentées par les tempêtes ; des sinistres maritimes se produiront inévitablement.

Les dates les plus critiques de décembre seront : les 7, 8 et 9, 14, 15 et 16. Vers le 20, le temps reviendra au calme et l'atmosphère tendra à reprendre son équilibre ; le baromètre remontera.

Les administrations chargées de la surveillance des digues qui maintiennent nos fleuves et rivières devront déployer, pendant ces deux mois, le même zèle qu'elles ont apporté lors des crues d'octobre dernier.

X...

On écrit de Montrichard (Loir-et-Cher) au *Moniteur vinicole* :

Les vins sont tous en fûts, le tirage des cuves est donc complètement terminé.

Le rendement est en moyenne de 2 à 3 hectolitres par arpent de 66 ares.

Quant à la qualité, elle est en général satisfaisante, le vin a une très-belle couleur, très-vif, avec un peu de verdure, il est vrai, mais qui, après l'hiver, pourra s'améliorer.

Il y a beaucoup de choix, la différence de qualité est causée d'abord par la position des vignes, et particulièrement par l'époque où la vendange a été effectuée et par le choix des raisins mûrs avec ceux d'une maturité moins complète.

Dès le début, les courtiers ont parcouru le vignoble pour prendre les goûts ; il a même été traité quelques affaires aux prix de 90, 95 et 100 fr. la pièce, jauge de 250 litres avec les fûts.

Les communes du canton de Montrichard les plus favorisées pour la qualité sont : Chissey, Saint-Georges-sur-Cher, Faverolles et Monthou-sur-Cher. Dans ces communes, on trouve quelques bons celliers.

Celle de Saint-Julien de Chedon a aussi des bons celliers, mais en moindre quantité que les autres.

Les communes de Bourré et de Montrichard sont moins favorisées que les autres, particulièrement celle dernière.

Les vins de 1871, malgré la faiblesse de la récolte 1872, sont peu recherchés ; leur cours n'a varié que de quelques francs. Il est de 70 à 80 fr. la pièce suivant qualité.

## Faits divers.

On lit dans l'Événement :

Aurait-on sérieusement, cette fois, trouvé un moyen d'arrêter les trains en détresse ?

Sur le chemin de fer du Nord, on vient d'expérimenter un nouvel appareil pour arrêter les convois de chemins de fer ; le principe de ce frein repose sur le parallélisme.

L'appareil, placé au-dessous des wagons, consiste en une série de leviers qui sont parallèles à la voie : aussitôt que ce parallélisme cesse d'exister, ces leviers se mettent d'eux-mêmes en mouvement, serrent les freins et arrêtent la marche des trains.

Les expériences ont parfaitement réussi, et tout fait croire que ce problème qu'on cherche depuis si longtemps, et qui doit donner une grande sécurité aux voyageurs, est enfin résolu.

Dans la première expérience, un train, lancé à une vitesse de 55 kilomètres à l'heure, s'est arrêté en quinze secondes et a franchi une longueur de 36 mètres à partir du point où l'on a fait mouvoir l'appareil.

Dans la deuxième, le train, qui avait une vitesse de 60 kilomètres à l'heure, a été arrêté en huit secondes, et n'a franchi que 24 mètres 50. Les personnes montées sur le tender n'ont éprouvé aucune secousse.

LE JOUR DES MORTS. — D'après les chiffres centralisés à la préfecture de police, le nombre des visiteurs des cimetières a été de 60,000 pendant la journée du 2 novembre, à Paris.

Les vendeurs de couronnes placés aux abords des cimetières Montmartre et du Père-Lachaise, ont dû faire pour 300,000 fr. d'affaires : 180,000 fr. au Père-Lachaise et 120,000 fr. à Montmartre.

CAFÉ ET CHICORÉE. — On rencontre dans le commerce, pour du café-chicorée :

Mélange de pain torréfié et de marc de café ;



Poussière de chicorée, sable, brique pilée et ocre rouge;  
 Chicorée et noir d'os épuisé;  
 Chicorée et débris de vermicelle colorés;  
 Chicorée, terre, glands de chêne et déchets de betteraves torréfiés;  
 Trognons de choux torréfiés et de foie de cheval grillé, etc.  
 Il n'est peut-être pas hors de propos de donner à nos lecteurs le moyen de reconnaître dans le café moulu la présence de la chicorée. On prend un verre à champagne plein d'eau; sur la surface de l'eau on jette deux ou trois prises de café en poudre. Si le café est pur, l'huile qui entoure les fragments le préservera du contact de l'eau, et alors il surnage; s'il est additionné de chicorée, celle-ci, dépourvue de matière huileuse, tombera au fond du vase en colorant en

jaune, un peu plus, un peu moins, la masse du liquide.

Pour les articles non signés: P. GODET.

**VILLE DE PARIS.**  
**EMPRUNT 1871.**

Echange des Titres sans frais, à la Banque générale des Reports pour consolider les intérêts financiers et industriels de France,  
 Paris, rue Saint-Honoré, 346;  
 Angers, rue d'Alsace, 12;  
 Saumur, rue du Temple, 11.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalescière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

— Depuis la cure du Saint-Père par la douce Revalescière Du Barry, et les adhésions de beaucoup de médecins et d'hôpitaux, nul ne pourra plus douter de l'efficacité de cette délicate Farine de Santé, qui guérit sans médecine, ni

purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celle de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure N° 69.924.

Château de Vauxbuin, près Soissons (Aisne).

le 10 janvier.

Dans le village qui l'habite une partie de l'année, il se trouve une femme atteinte, au dire de tous les médecins, d'un cancer à l'estomac; le fait est que depuis deux ans cette malheureuse souffrait de douleurs intolérables. Elle ne pouvait plus rien digérer, et sa faiblesse était si grande que de remuer même les bras lui était impossible; enfin chacun attendait la fin de cette agonie, qui devait être bien près de son terme, lorsqu'un mois de mars dernier j'eus l'idée de

le conseiller de prendre de la Revalescière Du Barry. Depuis ce temps, elle se trouve mieux; les forces reviennent, elle digère et ne souffre presque plus.

DE CHASSELLES. Comtesse de GOURGUE.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalecière chocolatée rend l'appétit, digère, somnifère, énergique et est très fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles; et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co., 26, place Vendôme, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 4 NOVEMBRE 1872.**

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> janv. 71.	52 60	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	865	»	5	C. gén. Transatlantique, j. juill.	376 25	»	1 25
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	76 50	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	650	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	397 50	»	»
4 % jouissance 22 septembre.	»	»	»	Crédit Mobilier	427 50	»	11 25	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	482 50	»	2 50
5 % Emprunt	83 80	»	»	Crédit foncier d'Autriche	973 75	»	1 25	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Emprunt 1872	86 85	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	407 50	7 50	»	<b>OBLIGATIONS.</b>			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	207 50	»	»	Est, jouissance nov.	521 25	»	»	Orléans	280	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	373 75	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	837 50	»	8 75	Paris-Lyon-Méditerranée	278	»	»
— 1865, 4 %	432 50	»	2 50	Midi, jouissance juillet	572 50	»	2 50	Est	272	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	272 50	2 50	»	Nord, jouissance juillet	955	»	»	Nord	280 75	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	241	»	1	Orléans, jouissance octobre	810	»	»	Ouest	275	»	»
libéré	»	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	563 75	1 25	»	Midi	275	»	»
Banque de France, j. juillet.	4590	75	»	Vendée, 250 fr. p. j. juill.	»	»	»	Deux-Charentes	211 25	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	620	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	»	»	»	Vendée	250	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	498 75	3 75	»	Société Immobilière, j. janv.	70	»	»				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	455	»	»								

**GARE DE SAUMUR**  
 (Service d'été, 6 mai).

**DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	
9 — 02 — — omnibus.	
1 — 33 — — soir, —	
4 — 13 — — express.	
7 — 27 — — omnibus.	

**DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	
6 — 20 — — omnibus.	
9 — 50 — — express.	
12 — 18 — — omnibus.	
4 — 41 — — soir, —	
10 — 30 — — express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etudes de M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué à Saumur,  
 Et de M<sup>e</sup> TAUREAU, notaire à Doué-la-Fontaine.

**VENTE**

PAR ADJUDICATION,  
 AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,  
**D'UNE MAISON**

Sise au bourg des Verchers,  
 ET DE DIVERS

**MORCEAUX DE PRÉS, TERRES ET VIGNES**

Situés dans les communes des Verchers, du Vaudelnay, de Saint-Macaire et de Doué.

Dépendant des successions des époux Favreau Roger, en leur vivant propriétaires-cultivateurs aux Verchers.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> TAUREAU, notaire à Doué, le dimanche vingt-quatre novembre mil huit cent soixante-douze.

La vente est poursuivie en vertu : 1<sup>o</sup> d'une délibération du conseil de famille de la mineure Marie Favreau, prise sous la présidence de M. le juge de paix du canton de Doué, le dix-neuf août dernier; 2<sup>o</sup> d'un jugement du tribunal civil de première instance séant à Saumur, du douze octobre dernier, enregistré;

A la requête de : 1<sup>o</sup> François Roger, cultivateur, demeurant à la Planche, commune de Saint-Macaire, agissant au nom et comme tuteur de Marie Favreau, sa nièce, enfant mineure, née du mariage d'entre feus Louis Favreau et Julie Roger, en leur vivant propriétaires-cultivateurs aux Verchers;

2<sup>o</sup> Julie Favreau, majeure, propriétaire, demeurant commune des Verchers, aussi enfant des époux Favreau-Roger; lesdites demoiselles Favreau seules héritières, sous bénéfice d'inventaire, de leurs père et mère sus-nommés;

Pour lesquels a occupé M<sup>e</sup> Chedeau, avoué, demeurant à Saumur; En présence du sieur Denis Favreau fils, cultivateur, demeurant aux Verchers, agissant en qualité de subrogé-tuteur de la mineure Favreau, ci dessus nommée.

**DÉSIGNATION DES BIENS.**

1<sup>o</sup> Une maison, servitudes et dépendances, sises au bourg et commune des Verchers.

2<sup>o</sup> Dix ares quarante-huit centiares de pré, près le bourg des Verchers; mise à prix, quatre cent cinquante francs, ci. 450 »

3<sup>o</sup> Trente-six ares de terre, ad. Pré-aux-Mi-

A reporter. 450 »

Report. 450 »  
 nes; mise à prix, quatre cent cinquante francs, ci. 450 »

4<sup>o</sup> Soixante-trois ares de terre, au même lieu; mise à prix, huit cents francs, ci. 800 »

5<sup>o</sup> Trois hectares vingt-trois ares quarante-quatre centiares de terre, à la Pièce-des-Ferrières; mise à prix, huit mille quatre cents francs, ci. 8,400 »

6<sup>o</sup> Cinquante-deux ares de pré, nommé le Pré-Sureau; mise à prix, mille huit cents francs, ci. 1,800 »

7<sup>o</sup> Cinq ares cinquante centiares de terre, aux Sensies; mise à prix, cent francs, ci. 100 »

8<sup>o</sup> Huit ares quatre-vingts centiares de terre, au lieu dit le Champ-Ponais; mise à prix, deux cents francs, ci. 200 »

9<sup>o</sup> Deux ares 20 centiares de vigne, au Moulin-de-Repentir; mise à prix, quarante francs, ci. 40 »

10<sup>o</sup> Trois ares trente centiares de terre, au même canton; mise à prix, soixante francs, ci. 60 »

11<sup>o</sup> Six ares soixante centiares de vigne, à la Perruche; mise à prix, cent francs, ci. 100 »

12<sup>o</sup> Deux ares vingt centiares de vigne, en deux parcelles, au même lieu; mise à prix, vingt francs, ci. 20 »

13<sup>o</sup> Cinq ares cinquante centiares à la Chénaie; mise à prix, cent francs, ci. 100 »

14<sup>o</sup> Deux ares vingt centiares de vigne, aux Vignes-Basses; mise à prix, quatre-vingts francs, ci. 80 »

15<sup>o</sup> Deux ares vingt centiares de vigne, aux Martrais; mise à prix, trente francs, ci. 30 »

16<sup>o</sup> Six ares soixante centiares de terre, aux Gais; mise à prix, cent cinquante francs, ci. 150 »

17<sup>o</sup> Huit ares quatre-vingts centiares, aux Simonnières; mise à prix, cent francs, ci. 100 »

18<sup>o</sup> Quatre ares quarante centiares de terre, aux Roches; mise à prix, dix francs, ci. 10 »

19<sup>o</sup> Huit ares quatre-vingts centiares, à la Hache; mise à prix; trois cents francs, ci. 300 »

20<sup>o</sup> Huit ares quatre-vingts centiares, à la Bouillonne; mise à prix, cent soixante francs, ci. 160 »

A reporter. 13,350 »

Report. 13,350 »  
 21<sup>o</sup> Un are dix centiares de vigne, aux Nougains; mise à prix, cinq francs, ci. 5 »

22<sup>o</sup> Six ares soixante centiares de vigne, en Gamache; mise à prix, cent cinquante francs, ci. 150 »

23<sup>o</sup> Quatre ares quarante centiares de terre, sise à la Case-Marchais; mise à prix, cent vingt francs, ci. 120 »

24<sup>o</sup> Dix-sept ares soixante centiares de vigne, aux Vignes-Basses; mise à prix, huit cents francs, ci. 800 »

25<sup>o</sup> Pareille quantité de terre dans les Grands-Marchais; mise à prix, quatre cent quarante francs, ci. 440 »

26<sup>o</sup> Quatre ares de terre, dans les Martrais; mise à prix, quatre-vingts francs, ci. 80 »

27<sup>o</sup> Quatre ares de terre, au même canton; mise à prix, quatre-vingts francs, ci. 80 »

28<sup>o</sup> Quatre ares quarante centiares de terre, au même canton; mise à prix, quatre-vingts francs, ci. 80 »

29<sup>o</sup> Six ares soixante centiares de terre, à la Carte; mise à prix, cent cinquante francs, ci. 150 »

30<sup>o</sup> Huit ares quatre-vingts centiares, au Guignais; mise à prix, deux cent quarante francs, ci. 240 »

31<sup>o</sup> Quatre ares quarante centiares de terre, au même lieu; mise à prix, cent vingt francs, ci. 120 »

32<sup>o</sup> Deux ares vingt centiares de terre, si dans l'Ouche, près le bourg des Verchers; mise à prix, cinquante francs, ci. 50 »

33<sup>o</sup> Trente-neuf ares soixante centiares de terre, au lieu dit l'Ouche-de-la-Planche; mise à prix, quinze cents francs, ci. 1,500 »

34<sup>o</sup> Sept ares cinquante-huit centiares de vigne, aux Nougains; mise à prix, cent cinquante francs, ci. 150 »

35<sup>o</sup> Cinquante-trois ares quatre-vingts centiares de pré, au Pré-Sureau; mise à prix, dix-huit cents francs, ci. 1,800 »

36<sup>o</sup> Quatre ares quatre-vingts centiares de vigne, à la Masse-Pilet; mise à prix, quatre-vingts francs, ci. 80 »

A reporter. 19,195 »

Report. 19,195 »  
 37<sup>o</sup> Cinq ares de vigne, au même lieu; mise à prix, quatre-vingt-cinq francs, ci. 85 »

38<sup>o</sup> Dix ares cinquante centiares, à Gamache; mise à prix, deux cent vingt-cinq francs, ci. 225 »

39<sup>o</sup> huit ares soixante centiares de terre, à la Casse-Marchais; mise à prix, deux cent cinquante francs, ci. 250 »

40<sup>o</sup> Quinze ares vingt-deux centiares de terre, à la Pièce-des-Rosiers; mise à prix, cinq cents francs, ci. 500 »

41<sup>o</sup> Quinze ares quarante centiares de terre, au même canton; mise à prix, deux cent cinquante francs, ci. 250 »

42<sup>o</sup> Dix ares soixante centiares de terre, au même canton; mise à prix, cent soixante francs, ci. 160 »

43<sup>o</sup> Vingt ares trente-deux centiares de terre, à la Troche; mise à prix, trois cent cinquante francs, ci. 350 »

Tous ces immeubles sont situés en la commune des Verchers.

44<sup>o</sup> Huit ares quatre-vingts centiares de vigne, dans le Clos-de-Oyré, commune du Vaudelnay; mise à prix, deux cents francs, ci. 200 »

45<sup>o</sup> Vingt et un ares douze centiares de terre, aux Forges, commune de Saint-Macaire; mise à prix, six cents francs, ci. 600 »

46<sup>o</sup> Vingt-neuf ares quatre centiares de terre, au même canton et même commune; mise à prix, sept cent cinquante francs, ci. 750 »

47<sup>o</sup> Soixante ares trente-six centiares de terre, aux Noux, commune de Doué; mise à prix, onze cents francs, ci. 1,100 »

Total des mises à prix, vingt-trois mille six cent soixante-cinq francs, ci. 23,665 »

S'adresser en l'étude de M<sup>e</sup> TAUREAU, notaire à Doué, pour avoir des renseignements et prendre connaissance du cahier des charges.

Dressé à Saumur par l'avoué sous-signé, le cinq novembre mil huit cent soixante-douze.

CHEDEAU.

Enregistré à Saumur, le cinq novembre mil huit cent soixante-douze, folio 00, case O. Reçu un franc quatre-vingt centimes.

ROBERT.

Etude de M<sup>e</sup> VERNEAU, notaire à Vernouil.

**ADJUDICATION**

En la salle de mairie de Vernantes, Par le ministère de M<sup>e</sup> VERNEAU, notaire à Vernouil.

Le vendredi 22 novembre 1872, à midi précis,

**DE 652 PIEDS D'ARBRES COUPES DE TAILLIS ET SAPINIÈRES**

Sur la terre de Jalesne, en Vernantes et Moulherne;

Le tout divisé en 24 lots. (Voir les placards affichés.)

S'adresser, pour avoir des renseignements, à M<sup>e</sup> VERNEAU, notaire à Vernouil. (531)

**A VENDRE**

**80 PIEDS DE PEUPLIERS ET BOUILLARDS**

Complantés sur la ferme de Villevert, commune de Distré.

S'adresser à M. Du BAUT, propriétaire au Coudray. (525)

**A LOUER PRÉSENTEMENT, UNE MAISON**

Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 7, occupée précédemment par M. Bellouis.

S'adresser à M. CHATEIGNIER, même rue. (532)

**A LOUER PRÉSENTEMENT, GRANDE REMISE et GRENIER**

au-dessus. S'adresser à M<sup>me</sup> GAULAY, place Saint-Nicolas. (415)

**AU GAGNE-PETIT**

M. SALMON demande un apprenti ou un jeune homme sortant d'apprentissage. (535)

**A VENDRE**

**TROIS MILLE BOURRÉES**

Dans le parc de Verrye. S'adresser à M. HEMON, marchand de bois à Distré. (538)

**HAUTES NOUVEAUTÉS**

**MAISON BIZERAY**

Rue de la Tonnelle. On demande de bonnes ouvrières pour la couture. (539)

M. GIRARD, tondeur, rue d'Orléans, 59, se transporte à domicile. (540)

Saumur, imp. de P. GODET.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.